




# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

**ANGLETERRE.**

*Londres, le 5 mai.* — Les membres de la conférence, accompagnés de M. Van de Weyer, ministre belge, se sont réunis hier soir au bureau des affaires étrangères, un peu avant dix heures, l'effet d'échanger les ratifications avec le plénipotentiaire russe. On a mis beaucoup de temps à ces discussions préliminaires et à la lecture de différents documents relatifs au traité belge. Il était plus d'une heure de ce matin, avant que l'échange eût été terminé. Nous avons lieu de croire qu'il est regardé comme satisfaisant par lord Palmerston et le prince Talleyrand, aux efforts infatigables et à la conduite résolue desquels nous devons les progrès qu'a fait cette affaire difficile.

La ratification de l'empereur de Russie est exprimée dans des termes d'amitié pour la Hollande, et recommande fortement que plusieurs modifications dans le traité soient convenues entre la Belgique et la Hollande. Toute sa teneur est opposée à l'adoption de mesures coercitives, mais il n'y a rien qui puisse justifier la supposition que l'empereur de Russie sanctionnerait un acte quelconque de la part du roi de Hollande, qui pût être considéré par la conférence comme contraire à ses vues sur le traité belge.

Jusqu'à présent, tout peut être envisagé comme satisfaisant, mais nous sommes fâchés d'apprendre que le roi de Hollande n'a pas été amené à changer son ton, par le fait que l'empereur de Russie est venue une partie directe du traité. A la vérité, on ne s'attend pas à voir les Hollandais commencer des hostilités actuellement, mais on craint qu'ils ne refusent de se conformer aux injonctions de la conférence, et ne la placent ainsi dans l'alternative embarrassante ou de consentir à ce que le traité demeure une lettre morte ou à en exécuter les dispositions par la force. La question d'Anvers, qui est de la plus urgente importance, doit pourtant bientôt nous éclairer sur les intentions du monarque hollandais, et sur la politique qu'adoptera la conférence en conséquence. (Courier.)

Un conseil du cabinet a été tenu hier à quatre heures et demie, auquel tous les ministres du cabinet ont assisté.

Les ambassadeurs de Russie, d'Autriche, de France et de Prusse ont eu, hier, des conférences avec lord Palmerston.

Le comte Orloff a pris, hier après-midi, congé de lord Palmerston, au bureau des affaires étrangères. Cette nuit, à 3 heures, il s'est embarqué sur un bateau à vapeur pour Hambourg.

**FRANCE.**

*Paris, le 6 mai.* — M. Casimir Périer va mieux. Cependant sa fièvre cérébrale continue.

On lit dans le *Moniteur*, bulletin d'hier :

Le chiffre de la mortalité offre aujourd'hui une augmentation de 2 décès sur celui d'hier. On a remarqué que les hommes sont maintenant en plus petit nombre que les femmes dans le relevé des décès : le chiffre de ce jour comprend 38 femmes et 22 hommes.

Décès dans les hôpitaux et hospices, 27; décès à domicile, 33. Total 60.

Décès par suite de maladies autres que le choléra, 55; nouveaux cholériques, admis dans les hôpitaux et hospices, 84; sortis guéris des hôpitaux et hospices, 51. Total des décès depuis l'invasion de l'épidémie, 13,648.

Depuis le 3 de ce mois, aucun militaire n'est entré dans les hôpitaux de Paris, comme malade du choléra.

Ainsi qu'on s'en doutait, il y a eu hier dans la soirée une légère agitation sur la place de la colonne Vendôme, qui se serait calmée sans que l'on s'en fut aperçu, sans la collision qui a eu lieu entre deux sergens de ville et deux individus des groupes. Plusieurs journaux ont annoncé, que les deux hommes qui avaient attaqué les sergens de ville, étaient tués. Nous apprenons que ni l'un ni l'autre ne sont morts; mais l'un est très dangereusement blessé, et l'on ne croit pas qu'il en revienne. La blessure du second est plus légère.

A une heure du matin; les approches de la place Vendôme étaient entièrement désertes, et il y avait tout au plus trois ou quatre personnes autour de la colonne.

A 2 heures, des employés de l'état-major de la place ont retiré du pied de la colonne, toutes les fleurs et les couronnes d'immortelles qu'on était venu y déposer.

C'est ainsi que s'est terminé ce grand complot dont la police avait fait tant de bruit depuis quelques jours.

Plusieurs arrestations carlistes ont été faites à Paris d'autres ont eu lieu à Nîmes.

On lit dans le *Moniteur* :

« Quoique les récits insérés dans le *Moniteur* sous la date des 3 et 4 mai ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'exactitude des faits, nous nous plaignons à recueillir encore dans la correspondance quelques détails secondaires, pour témoigner la sollicitude que l'autorité porte dans la publication de tout ce qui peut rassurer l'opinion, en l'éclairant sur cette misérable équipée.

« Le bruit du débarquement de la duchesse de Berri avait circulé le 29 dans Marseille. En effet, un bâtiment était parti de Livourne le 24, porteur d'une quinzaine de personnes se disant appartenir à sa suite et avec la destination apparente de Barcelonne. Les douanes étaient averties d'exercer une surveillance soutenue sur les côtes. Les commandants militaires avaient pris leurs mesures; des bricks étaient placés en observation. Les carlistes annonçaient effrontément l'intention de profiter du désordre que la terreur du choléra devait, selon eux, amener avec elle. La nuit du 29 était assignée par un commencement d'exécution. Les autorités restèrent sur pied.

« Le bateau à vapeur de la duchesse de Berri devait être en vue à la pointe du jour. Il n'a point paru. Toutefois, les hommes initiés à ce complot insensé s'étaient rassemblés pendant la nuit et se trouvaient de bon matin dans le quartier voisin de la mer. Plusieurs d'entre eux s'emparèrent du clocher de Saint-Laurent où ils arborèrent le drapeau blanc. Un groupe d'hommes en veste faisait tomber en même temps le drapeau tricolore qui était à l'intendance de la santé et aux bureaux des pilotes. Un poste de douaniers, placé près de cette intendance, ayant été sommé de rendre les armes, s'y refusa. Peu d'instant après, un rassemblement portant le drapeau blanc et poussant des cris de *Vive Henri V!* se porta sur le poste du palais. Ce fut là que la résistance de ce poste et d'un brave officier, arrêta sans coup férir le rassemblement dont les chefs furent arrêtés, comme on l'a déjà vu dans notre récit du 4. Au même moment, le commandant de la place s'étant porté avec un détachement sur l'église Saint-Laurent, et y étant arrivé sans obstacle, arracha le drapeau blanc pour y substituer le drapeau tricolore.

« Ce fut le terme de cette échauffourée. Les groupes se dissipèrent, sans qu'il y eût seul coup de feu tiré. Presque tous les factieux étaient sans armes apparentes; quelques hommes seulement

avaient des fusils. MM. Lachaux de et Candolle avaient des armes cachées.

« Cette affaire ridicule, commencée à 8 heures, était finie à onze. Il n'y en avait plus de trace à midi.

« A midi, le préfet donne avis par le télégraphe, de cette solution à ses collègues des départements voisins.

« L'instruction se poursuit avec activité. Des perquisitions ont eu lieu dans plusieurs domiciles connus pour être des foyers d'intrigue. Cet événement, produit à Marseille un crise salutaire; il dissipe les prestiges qui cherchait à entretenir le parti carliste; il venge une population intéressante des préventions qu'on s'efforçait de répandre sur elle. Elle n'a répondu à ces provocations, sur presque tous les points de la ville, que par les cris de *Vive le roi! vive la liberté! à bas les carlistes, vive le drapeau tricolore!*

« Du reste, les faux bruits n'avaient pas été épargnés. Les factieux annonçaient que Henri V avait été proclamé à Paris le 20 avril. Dans plusieurs villes du Midi, on publiait en même temps qu'un mouvement venait d'avoir lieu sur tel ou tel point éloigné.

« L'ordre, cependant, n'a pas cessé de régner sur tous les points. Des dispositions sont prises pour en assurer le maintien, et pour pénétrer au fond de ces coupables manœuvres dont le triste succès déconcertera pour long-temps une faction insensée.

« Voilà le fait. En vain la presse s'efforcera de les grossir.

« Le gouvernement les a fait connaître dans toute leur vérité. »

« Le même journal donne en outre la proclamation du préfet des bouches du-Rhône, en date du 30 avril, annonçant les premiers actes et la fin de cette tentative.

« Voici les nouvelles publiées par le *Garde National* de Marseille, sur les événements qui se sont passés dans cette ville :

« Marseille, 30 avril, 8 heures du soir.

« Nous disions ce matin, à propos d'une prophétie menaçante de la feuille carliste de Marseille, qu'on a voulu réaliser :

« En vérité, tant d'arrogance unie à tant de faiblesse et de caducité, fait pitié. »

« Les stupides tentatives qui ont soulevé ce matin l'indignation des Marseillais, ont donné une éclatante sanction à nos paroles.

« Jamais plus de perversité et de lâcheté, jamais plus grande ignorance de l'état des esprits ne se sont pas rencontrées dans un parti. Voilà ce que c'est que la faction carliste. Elle a donné une nouvelle, et, nous l'espérons, une dernière preuve de ses misérables complots; elle a recueilli un témoignage bien significatif de l'horreur qu'elle inspire à toute notre population. On les a vus, ces champions de la royauté d'Holy-Rood arborer le drapeau blanc dans la ville qu'ils mettaient, dans leur espoir de contre-révolution, au-dessus de toutes les villes *fidèles*, et cette ville a répondu par le mépris et l'indignation à leurs folles provocations; et notre garde nationale s'est levée spontanément comme un seul homme, et la troupe de ligne, sur laquelle ils osaient compter, a manifesté, en faveur du trône national, un enthousiasme qui a glacé d'épouvante tous les ennemis de nos libertés. Honneur à ces braves de la garde citoyenne et de l'armée! Ils ont encore une fois bien mérité de la patrie! Honneur à toute notre population! Reconnaisance à nos autorités civiles et militaires; chacun a compris et fait son devoir. Les factieux, livrés à eux-mêmes, ont reculé lâchement devant la colère unanime de toutes les classes, et j'oserai dire de toutes les opinions; car, parmi les carlistes, il faut

le reconnaître, un grand nombre blâmaient cette échauffourée. Est-ce parce qu'elle n'a pas réussi? C'est possible. Mais racontons les faits tels que nous avons pu les recueillir.

MM. le lieutenant général Denys Danremont, les généraux Garavaque, Bellangé, et le colonel Ménard-Saint-Martin, parcouraient tous les quartiers avec des détachemens de la garde nationale à cheval; partout le plus grand enthousiasme éclatait sur leur passage. On doit les plus grands éloges à l'activité et au zèle qu'ont déployés tous les chefs de la force armée.

Eh bien! MM. les carlistes, est-il si faible que vous le disiez, ce trône pour lequel se sont armés spontanément tant de bras? Avez-vous vu les rangs pressés de la garde nationale? Avez-vous vu ces vestes d'hommes du peuple que traversait le baïonnetier d'une giberne? Les avez-vous entendues, ces malédictions dont on vous accablait? Comparez maintenant votre trône croulant devant quelques fourches, avec le trône national soutenu par les baïonnettes citoyennes. Vous sentez-vous maintenant encore de force et de taille à renverser le trône qui protège la France contre l'anarchie! Allez, vous ne ferez jamais peur; vous n'êtes plus que ridicules.

Le même journal ajoute que les prédications furibondes d'un abbé Conlin, les allées et venues de quelques ci-devant officiers de la garde royale, et les forfanteries de la faction avaient mis la police sur la trace du complot légitimiste.

Le 30 avril était le jour fixé pour proclamer Henri V qui, disait-on, était déjà reconnu à Paris. Tout était concerté, les autorités gagnées, la troupe séduite, la garde nationale ne devait point agir. La duchesse de Berry devait arriver le jour même à Marseille avec une garde d'honneur organisée. En effet, une quinzaine d'entre les émigrés français qui l'accompagnent paraissent s'être embarqués sur un bateau à vapeur, et l'on assure que ce bateau s'est rendu sur les côtes de la Catalogne pour prendre des émigrés, et c'est bien aujourd'hui qu'il était attendu. Le brick *le Marsouin*, qui allait souvent en croisière, n'avait pas d'autre destination que de surveiller les conspirateurs légitimistes, et de prévenir leurs desseins.

Les autorités furent prévenues dimanche au soir qu'un complot était ourdi pour s'emparer de leur personne, désarmer les postes; arborer le drapeau blanc et proclamer Henri V. Ce mouvement devait coïncider avec l'arrivée du bateau à vapeur parti de Livourne le 24 et attendu ce matin. Le coup de vent de la nuit dernière l'a sans doute éloigné. On assure qu'il porte quelques chefs, des hommes et de l'argent. Il est probable que lorsqu'on ne verra pas le drapeau blanc sur nos forts, comme on l'espérait, on rétrogradera. Quoi qu'il en soit, le *Marsouin* est à sa poursuite. Ce plan était combiné depuis longtemps. Il se rattache à la question extérieure. Car on sait qu'aucune puissance étrangère n'osera nous attaquer tant que la guerre civile ne sera pas allumée en France.

Ce matin, de très-bonne heure, le drapeau blanc a été arboré au clocher de St.-Laurent. On assure que le curé de cette paroisse a opposé une vive résistance aux factieux.

Près de deux mille personnes étaient réunies à la Tourette, criant *vive Henri V!* et dirigeant leurs regards vers la mer, comme pour saluer un navire attendu. Un douanier de garde sur ce point a été désarmé, sa cocarde foulée aux pieds. La maison de l'intendance sanitaire a été forcée, les hommes de service ont été insultés, leurs cocardes arrachées et le drapeau enlevé.

Cependant un rassemblement nombreux, au milieu duquel flottait le drapeau blanc, porté, dit-on, par un nommé C..., et dirigé par M. de Lachaud, ex-colonel de la garde royale, M. de Candolle, s'est porté vers le poste du Palais-de-Justice occupé par la troupe de ligne. L'un d'eux (M. de Lachaud), s'est avancé, et a dit aux soldats: « Cédez-moi le poste; c'est moi qui commande. » Les soldats ont croisé la bayonnette, le sous-lieutenant commandant le poste, et dont on ne saurait trop louer la conduite, s'est jeté avec indignation sur M. de Lachaud, celui-ci a porté alors la main à un pistolet; l'officier, prévenant ce mouvement, a mis sur sa poitrine la pointe de son sabre,

et allait l'immoler, lorsqu'un sergent prenant M. de Lachaud à bras-le-corps, l'a jeté dans le corps de garde. Il est prisonnier ainsi que M. de Candolle. Les imbécilles qu'ils avaient entraînés sur leurs pas se sont aperçus de la résistance de la force armée, car on les avait flattés d'une victoire sans danger, et convenue d'avance.

On a aussi arrêté un ancien chef de bataillon de la garde royale, déguisé et armé d'une épée, et M. Laget de Podio.

M. de Lachaud a été trouvé muni de deux pistolets.

Cependant le rappel était battu dans toute la ville; la garde nationale et les troupes de la garnison accourues sur les lieux du désordre, n'ont rencontré personne. Tous ces braves champions avaient disparu et se cachaient; des groupes nombreux escortaient la force armée aux cris de *Vive le roi des Français! vive la liberté!*

Toutes les dépêches reçues aujourd'hui par le gouvernement annoncent qu'à Marseille on ne parle même plus de l'échauffourée du 30, tant elle a prouvé l'impuissance du parti carliste. Toutes les nouvelles des autres points du midi sont également satisfaisantes. (Nouvellista.)

Le *Messageur* dit:

« On écrit de Nice que le bateau à vapeur qui portait la duchesse de Berri, s'est arrêté un moment devant ce port, et que la princesse y a débarqué déguisée, et a eu une conférence avec ses affidés. Bourmont est resté à bord. »

Les prisonniers de la maison d'arrêt de Pontoise se sont révoltés le 3 mai, entre 11 heures et minuit. Le maréchal de logis et quatre gendarmes de cette résidence s'y sont aussitôt rendus; ils ont rencontré une résistance opiniâtre qui les a mis dans le cas de faire usage de leurs armes. Un condamné a été atteint de plusieurs coups de baïonnettes; mais aucun d'eux n'est dangereusement blessé. Les gendarmes Guéraud et Ménard sont légèrement blessés.

M. le comte de Rayneval, ambassadeur de France près S. M. Ferdinand VII, est arrivé à Madrid le 24 avril.

La *Gazette de Madrid* publie un décret royal portant qu'en faveur de l'anniversaire de la naissance de la reine, la peine du gibet est et demeure abolie, et qu'à l'avenir les condamnés à la peine capitale seront étranglés.

La belle cathédrale de Placentia, en Estramadure, a été réduite en cendres. Ce déplorable événement est attribué à la malveillance. Les coupables tels n'ont pas encore été découverts.

Don Miguel vient de faire paraître un manifeste dans lequel il explique ses droits à régner sur le Portugal.

## BELGIQUE.

*West-Capelle*, le 5 mai. — Ce matin est arrivé au village un déserteur hollandais emportant armes et bagages. Il assure que l'ordre est donné aux troupes en garnison à l'Ecluse de prendre, sans coup férir, mais à la bayonnette, le fort du Hazegras. La garnison de l'Ecluse est forte de 800 à 900 hommes dont le nombre doit être renforcé par d'autres troupes. Depuis deux jours tous nos postes sont changés de sorte qu'en 8 minutes de temps la nouvelle d'un mouvement ennemi peut parvenir à Damme. Du Hazegras à Damme, il y a 2 1/2 lieues en longeant la ligne, et les sentinelles qui la gardent ne sont pas éloignées l'une de l'autre de plus de trois minutes.

Pourquoi n'envoie-t-on pas des munitions pour une semaine au moins au fort de Hazegras, qui pourrait bien être investi par l'ennemi sans qu'on s'en aperçoive.

*Bruxelles*, le 8 mai. — Le roi est de retour de Malines, depuis hier au soir à 7 heures.

Le baron Van de Straten, attaché à la légation de S. M., à Paris, est arrivé en courrier hier dans la matinée.

Le *Courrier Belge* annonce qu'on s'occupe de la formation d'une légion polonaise, dont le commandement serait confié au général Daine. Nous pouvons affirmer que pour le moment il n'en est pas question. (Emanicipation.)

— Un double crime vient d'être commis à Bruxelles, voici comment les circonstances nous ont été rapportées:

Le domestique de M. Walter, inspecteur-général de universités, demeurant rue du Bois Sauvage, devait depuis long temps se marier avec la cuisinière de la même maison; mais il reculait cette époque autant que possible; dans la journée, le domestique dit à son maître: « Monsieur, je n'y tiens plus, cette femme me fera perdre la tête et certainement avant trois jours, j'aurai fait un malheur. — Allez donc, tu es fou, bientôt tu seras marié et heureux, » répondit M. Walter. — Je vous le répète, je ferai un malheur. »

La conduite antérieure de cet homme ne pouvait laisser présager qu'il se porterait à l'excès de fureur et de désespoir le plus horrible.

Hier, dans l'après-midi, il monta dans la chambre où était sa future, lui porta à la gorge un coup de rasoir qui devait causer une mort instantanée, mais cette malheureuse poussa un cri plaintif qui appela l'attention des personnes de la maison: elle fut encore assez de force pour descendre dans la cour; elle était inondée du sang qui jaillissait de sa blessure. Mlle. Walter la vit passer et se méprit sur la couleur du sang qu'elle pensa être celle du mouchoir. Un nouveau cri se fit entendre, c'était le dernier de la victime près d'expirer. On envoya sur-le-champ chercher deux médecins et un commissaire de police; ils arrivèrent à temps pour recevoir autant par signes que par demi mots articulés, la déclaration de cette malheureuse femme; car elle rendit le dernier soupir presque aussitôt.

On monta dans la chambre du domestique, et là on trouva, baigné dans son sang, le cadavre de ce malheureux: il s'était servi du même rasoir pour se suicider.

Un militaire est tombé hier après-midi à la renverse rue royale, par suite d'une attaque d'épilepsie; quelques personnes ayant répandu le bruit que c'était d'une attaque de choléra, nous nous empressons de le démentir.

Le *Messageur de Gand* qui devait nous parvenir ce matin, a été saisi hier par l'autorité. (Belge.)

On écrit de Louvain, 5 mai:

Hier vers une heure, S. M. est arrivée en cette ville. Le roi était accompagné d'un brillant et nombreux état-major.

Malgré une pluie continuelle, S. M. est montée à cheval et a passé la revue de la garnison, composée du 1<sup>er</sup> régiment des chasseurs à pied et du 2<sup>e</sup> chasseurs à cheval. Ce dernier régiment a excité l'admiration du roi.

Plusieurs pétitions ont été remises au roi, S. M. les a accueillies avec bonté.

Dans les villages français, voisins de Bâle, sont cantonnés mille soldats français, pour protéger les frontières. (Le Fédéral.)

La nouvelle qu'une capitulation pour deux régimens de soldats catholiques aurait été conclue avec le pape paraît avoir été prématurée, quoique généralement répandue; du moins, d'après les nouvelles des Grisons, ce canton n'y aurait pas pris part, non plus que les cantons de Glaris et de Schwitz. Il est cependant certain que des négociations ont eu lieu, et que la présence de l'ambassadeur autrichien à Lucerne et celle du général Curtze du pays de Vaud s'y rapportent.

Un journal indique contre le mal de tête le remède suivant: dissolvez quatre morceaux d'acide citrique, chacun de la grosseur d'un pois, et buvez la solution.

## BULLETIN SANITAIRE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

D'après les documens parvenus le 5 mai au soir.

233 malades. — 138 décès.

Extrait des documens parvenus le 6 mai.

### ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

L'arrondissement présente, depuis l'invasion de la maladie, 71 malades, 46 morts.

### ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Journée du 5 mai, 2 cas.

Le choléra a entièrement cessé à Calais. Par dé-livération en date d'hier, 5 mai, la commission sanitaire de cette ville porte à la connaissance du public l'avis que le conseil de santé lui a fait parvenir le 4, qu'aucun cas ne s'est déclaré, ni dans la ville, ni au Courgain, depuis le 1<sup>er</sup> mai, et que les individus qui restaient atteints de cette maladie à ladite époque sont parfaitement guéris.

En conséquence, la commission sanitaire arrête que le port et la ville se trouvent rangés sous le régime de la patente nette, toutefois, d'après l'avis du conseil de santé, elle a été unanime pour continuer toutes les mesures préventives prises par les autorités civiles et militaires.

— On lit la lettre suivante dans le *Journal des Flandres* :

Courtrai, 6 mai 1832.

L'homme propose et Dieu dispose. Quelques modernes Hippocrates de cette ville avaient vu ici se manifester le choléra-morbus; heureusement ce fléau n'existe pas plus à Courtrai qu'à Gand, et malgré le rapport fait au chef-lieu par la commission médicale, le bon sens des habitans a fait justice de leurs décisions.

Grâce à la franchise et au désintéressement du vieux praticien D. B., le voile cholérique, dont on avait eu soin de couvrir les yeux de quelques pusillanimes est arraché. A l'appui de ce que je vous mande, je vous dirai que le nombre des malades dans cette ville, est peu considérable, et que de plus on a remarqué que la mortalité y est moins grande maintenant qu'au mois de janvier. Agréés etc.

LIÈGE, LE 9 MAI.

M. le ministre de la guerre vient d'écrire au ministre des finances, que des troupes partent pour protéger nos douaniers contre les insultes des hollandais, et que l'ordre leur a été donné de repousser la violence par la force. (Belge.)

— On écrit de Verviers, 8 mai :

« La nuit dernière, un ou plusieurs voleurs se sont introduits par escalade dans l'église paroissiale de cette ville, au moyen d'une bierre qu'ils ont trouvée près du lieu. Quatre troncs ont été forcés et ouverts avec la pointe d'un chandelier en fer, déposé dans le chœur. Un cinquième tronc a été détaché de sa base et n'a pas été ouvert quoiqu'il contint seul une somme beaucoup plus forte que les quatre autres. Outre l'argent contenu dans les quatre troncs, les malfaiteurs ont enlevé dix-sept cœurs en argent qui décoraient l'image de la Vierge; ils en avaient pris dix-huit, mais soit que l'airait surpris, soit que le temps leur ait manqué, un de ces cœurs a été retrouvé dans l'église. La police est à la recherche des coupables ou du coupable de ce vol.

On assure que, dans la même nuit, des voleurs se sont également introduits dans l'église d'Andrimont et y ont enlevé divers objets. »

— Le 8 de ce mois, on a retiré de la Meuse, au Quai St.-Léonard, le cadavre d'un homme vêtu d'un surcoat et portant moustaches. Ses vêtements annonçaient la misère.

— Le *Journal de Verviers* publie la lettre suivante, datée de Valenciennes 5 mai, écrite par M. le docteur Neujean, envoyé en France pour étudier le choléra :

« Jusqu'au 2 mai, la garnison de Valenciennes, composée de 3,000 hommes, n'avait encore offert aucun cas de choléra; depuis le 2 mai jusqu'au 5, il y a eu 4 malades transportés à l'hôpital militaire et regardés par les médecins de cet établissement comme cholériques; un de ces cas m'a paru douteux, les trois autres étaient évidemment cholériques, mais pas à un degré très-intense, et devaient être regardés plutôt comme atteints de cholérine, aussi tous sont maintenant convalescens. Deux officiers de la garnison ont été atteints du choléra, mais sont déjà convalescens. Il a existé, et il existe encore dans la ville de Valenciennes plusieurs cholériques; mais, n'ayant pas eu occasion de le voir, je ne puis dire ni le nombre des malades, ni celui des morts; jusqu'ici la plupart des personnes malades étaient de la basse classe; l'on remarque aussi à Valenciennes plus de malades et de morts parmi les femmes que parmi les hommes.

« A l'hôpital civil ou Hôtel-Dieu, du 1<sup>er</sup> mai au 5 à midi il y a eu en tout 24 cas de choléra bien caractérisés; des 14 malades entrés du 1<sup>er</sup> au 3 à midi, treize sont morts; de 3 à midi jusqu'au 4 même heure, aucun nouveau malade n'est entré; du 4 à midi jusqu'au 7 du soir, il y a eu 7 nouveaux malades, 4 sont déjà morts. Deux des quatre infirmières chargées de soigner les femmes cholériques ont été atteintes du choléra, le 4 après-midi. Toutes deux étaient malades aujourd'hui, à 4 heures du matin. Un infirmier est allé depuis ce matin, et présente quelques légers symptômes de l'épidémie régnante; ainsi sur 24 malades entrés à l'hôtel-Dieu, du 1<sup>er</sup> au 5 mai à midi, 19 sont morts, aucun des 5 autres n'est convalescent!

« L'*Echo de la Frontière*, journal officiel de la sous-préfecture, qui, à mon jugement, avait d'abord exagéré le nombre des cholériques, ne dit pas maintenant toute la vérité. Je vous transmettrai, dans ma prochaine lettre, une note contenant le traitement suivi à l'hôtel-Dieu de Valenciennes, et quelques réflexions sur ce traitement.

« Je dois ajouter que deux employés de cet établissement, un médecin interne et le pharmacien, sont indisposés; mais aucun n'offre des symptômes cholériques, cette indisposition dépend plutôt de l'excès de fatigue. »

— On mande de Genève, 1<sup>er</sup> mai :

Voilà le choléra à nos portes. Nous apprenons de Ferney-Voltaire que trois cas de choléra se sont déclarés dans trois communes voisines : les deux premiers sur deux femmes, à Meyrin et à Tornay, et le troisième sur un homme à Collovray. Aux crampes et aux vomissemens dont elles ont été surprises et qui sont indiquées comme symptômes de choléra asiatique, ces trois personnes se sont crues atteintes de ce fléau; mais M. le docteur Albert, appelé pour leur donner des soins, n'a reconnu que la présence du choléra sporadique. Aucun de ces malades n'est en danger, malgré des selles très-abondantes au nombre d'environ 80 en quelques heures et d'évanouissemens.

La même affection s'est présentée à St. Julien sur quatre individus, qui sont tous guéris au moyen de la saignée et d'eau à la glace.

Une caravane toute composée de Savoyards des vallées de Chamouni et St. Gervais a traversé cette ville, venant de Paris et retournant dans leur patrie. Ils espèrent qu'au milieu de leurs montagnes ils seront à l'abri du fléau qui, en France, a frappé plusieurs de leurs compatriotes.

On lit dans l'*Algemeen Handelsblad*, 4 mai :

L'échange des ratifications du traité du 15 novembre fait depuis peu par l'Autriche et la Prusse, a, aussitôt qu'on en a eu connaissance, donné lieu à une foule de protestations qu'on nous a envoyées et qui ont toutes pour résultat de sacrifier le dernier homme, le dernier sou, plutôt que d'admettre un traité qui donnerait le coup mortel à notre honneur, à notre prospérité.

Les Belges ont voulu se séparer de nous. Eh bien ! qu'ils le soient ! C'est ce que nous souhaitons le plus ardemment. Nous avons de notre côté fait l'impossible pour rendre réversible ce qui est irréversible. Que dans leur haine aveugle ils ne sentent pas que par la réunion ils s'enrichissent à nos dépens, nous en rendons grâce à la bonne Providence; sans cet aveuglement nous aurions continué à végéter sur la voie de la réunion et finalement nous en aurions été écrasés.

La séparation n'est point notre œuvre; ceux qui la commencent, ainsi que ceux qui l'ont appuyée, auraient dû en calculer les conséquences inévitables, et il serait de la part des grandes puissances de la plus grande injustice d'exiger de nous des concessions qui compromettent notre indépendance, notre honneur, et qui attaquent jusqu'au cœur notre bien-être, seulement parce qu'on pense que sans elles la Belgique ne serait ni aussi riche, ni aussi grande, qu'elle a été sous la bienfaisante et respectable maison d'Orange, qu'elle a méconnue.

Aussitôt que les Belges voudront conclure la paix avec nous, à des conditions équitables, nous leur présenterons une main amicale de bon voisinage; mais ils doivent respecter notre territoire par eau et par terre; la dette contractée en communauté doit être justement répartie, et le paiement n'en doit pas dépendre d'un avenir incertain, qui, dans la suite, pourrait être la source de nouvelles querelles. Comme nous l'avons dit plus haut, les pièces diplomatiques publiées dernièrement nous donnent le droit de prétendre que l'équité de tout cela a été apprécié par les grandes puissances, et nous pouvons espérer que les Belges se laisseront persuader que la Belgique ne peut sous d'autres conditions être comptée au rang des nations indépendantes.

Si cela arrive, disparaîtra aussitôt ce qu'ils appellent maintenant encore notre entêtement; les pays séparés deviendront amis et bons voisins. Mais s'ils ne veulent écouter aucune raison, et si les grandes puissances, après que le roi aura fait les offres qu'il jugera acceptables, voudraient nous forcer à accepter les vingt-quatre articles sans raisons plausibles, alors nous ferons agir les moyens de force que nous avons en notre pouvoir; alors nous punirons par l'eau et le feu la mauvaise volonté et l'audace des Belges; nous combattrons avec Dieu et avec Orange! Les mânes de Van Speyk, dont nous allons célébrer les funérailles, animeront nos marins; l'exemple de notre illustre roi et de ses valeureux fils animera l'armée! Plutôt la mêlée dans la poudre, plutôt périr dans le dernier retranchement, que de vivre dans l'opprobre; et nous sommes certainement les interprètes de toute la nation.

Mais non, l'épée ne sera pas tirée, on ne nous portera pas à l'extrémité, on ne nous forcera pas à souscrire ce qui répugne à l'honneur national, et est contraire aux intérêts de l'Europe; non, les grandes puissances laisseront prévaloir nos droits; nous persistons toujours dans cette confiance : cela intéresse non-seulement la Hollande, mais l'Europe entière, et les grandes puissances ne peuvent pas vouloir porter la mort et la ruine dans toute l'Europe. Restons donc comme nous sommes, préparés au combat, implorons courageusement de la Providence une meilleure perspective, le maintien de la paix! et notre prière étant exaucée, que la Hollande fasse paraître à l'Europe le même exemple d'union qu'elle a montré dans toutes les circonstances.

#### VARIÉTÉS.

Une histoire au 16<sup>e</sup> siècle.

Alida était jeune et riche et sa position sociale lui assurait de brillans partis. Orgueil de ses parens, elle restait dernière fille, pour les consoler de l'éloignement de plusieurs de ses frères et de ses sœurs qui avaient quitté le toit paternel pour se marier.

Dans un voyage qu'elle fit avec ses parens, elle alla visiter une maison religieuse dont les révérendes sœurs se consacraient aux soins pénibles de l'enseignement : Alida avait toujours montré beaucoup de penchant pour la vie religieuse; mais elle ne trouva pas la règle de la maison assez

sévère; elle cacha à ses parens la visite qu'elle avait faite et le jugement qu'elle avait porté sur cette sainte maison.

Arrivée à Liège, ville de couvens et de monastères, Alida quitta ses parens sous un prétexte, leur assurant qu'elle ne tarderait pas à repartir. Cependant la jeune fille était absente depuis plusieurs heures, et sa mère se consumait dans des trances mortelles, lorsqu'un écrit vint lui apprendre la résolution fatale de sa fille.

Alida était entrée dans un couvent de carmélites dont la règle sévère avait frappé sa jeune imagination. Les carmélites qui avaient un couvent à Liège, observaient une règle fort dure : astreintes continuellement à la contemplation de la mort, elles gardaient le silence le plus absolu; à peine, quand deux sœurs se rencontraient, elles prononçaient l'*Ave ma sœur*, à laquelle celle-ci répondait par ces lugubres mots : *soviens-toi de la mort!* La vie entière de ces femmes était une longue pénitence : un lit étroit recevait leurs membres habitués à souffrir; un jeûne rigoureux, l'abstinence perpétuelle de toute viande, tourmentaient cette vie de douleur qui devait être récompensée par la couronne de martyre. Mais le plus pénible fardeau pour ces pieuses filles qui se réveillaient plusieurs fois la nuit, pour chanter matines, devait être un ennui insupportable : une vie d'oisiveté et d'ignorance, une stagnation de toutes les facultés de l'âme, un anéantissement complet de leur volonté, de leur existence, voilà ce qui attendait ces pauvres récluses, abusées par un sentiment mal-entendu de piété, jeunes filles accomplissant au prix de tous les sacrifices, le vœu de vivre et de mourir pour le Christ.

Lecteurs du 19<sup>e</sup> siècle, vous jugez ces établissemens et l'erreur de ces misérables filles, à peu près comme nous : toujours souffrir, toujours vivre de privations, toujours penser à la mort, toujours étouffer en soi les plus nobles passions que le ciel a mises en nous, oh! vous blâmez un tel sacrifice, vous le croyez inouï, vain, déplorable; vous voulez sauver de pareilles victimes, vous maudissez les coupables qui prostituent ainsi à la mort, à un anéantissement moral, cette âme immortelle, ce beau présent de la divinité, et qui font blasphémer ainsi l'humanité en outrageant ce que Dieu a fait de plus noble et de plus précieux : l'existence!

Mais une mère, une mère privée de sa fille, sent ce mal bien plus cruellement : sa pauvre mère se précipite au parloir, elle veut voir son enfant : sa fille pâle et traînant de longs vêtements, se présente derrière des grilles et lui dit : Je suis où une sainte vocation m'a appelée; je renonce à jamais à un monde où j'aurais trouvé la perdition éternelle de mon âme; je finirai mes jours dans cet asyle : ma mère, soyez heureuse!

La pauvre mère embrasse les genoux de sa fille, se presse derrière ces barreaux immobiles, cherche à la fléchir : soins inutiles! la religieuse se retire lentement; elle a vu pour la dernière fois sa mère.

La pauvre mère, privée de son enfant, va la demander aux magistrats; elle réclame les sacrés droits d'une mère, ces droits imprescriptibles que la nature a écrits dans tous les cœurs et surtout dans les cœurs des enfans bien nés : soins superflus! La fille a atteint l'âge de majorité où elle peut disposer d'elle-même; la pauvre mère ne reverra plus sa fille!

Un tombeau vivant s'est refermé sur la religieuse : la pauvre mère quitte une ville qui lui est devenue à jamais odieuse, et les chants de religion s'élèvent vers le ciel pour le remercier d'une conversion de plus!

#### DU MEILLEUR MODE D'ALIMENTATION DURANT LE CHOLÉRA-MORBUS.

Les connaissances que nous avons acquises jusqu'à présent sur le choléra n'autorisent nullement à recommander ou à prescrire telle substance plutôt que telle autre; à part ces alimens décidément mauvais, tels que les fruits non murs, les poissons gâtés, etc. Le seul précepte général qui nous soit possible de donner, c'est que chacun continue le régime dont il se trouvait bien avant le choléra, tout en se montrant plus attentif à ne pas commettre d'excès qui auparavant n'auraient peut-être produit qu'une légère indisposition, mais qui aujourd'hui peuvent avoir les conséquences les plus graves. Il suffit de s'abstenir des choses que notre propre expérience nous a fait reconnaître comme nuisibles à notre santé. Il n'est personne qui n'ait fait à part soit de pareilles observations. Ainsi, par exemple, il n'est pas rare de voir des gens à qui le lait ne manque pas de donner la diarrhée : que ceux-là s'en abstiennent; mais que ceux qui le digèrent bien continuent d'en user comme auparavant.

Rien n'est moins susceptible de règles générales que le régime alimentaire. A chaque instant, les idiosyncrasies se présentent comme exceptions. Tout ce qu'on peut recommander en temps de choléra, c'est d'éviter les indigestions, et le meilleur moyen pour y parvenir, c'est de suivre le régime qui nous a jusqu'alors entretenus en santé. Nous ne frapperons donc pas d'interdiction le veau, comme viande blanche et peu nourrissante; le porc, comme viande lourde et réfractaire à la digestion; la salade et les herbages, comme cédat difficilement à l'action du suc digestif. Nous dirons : Abstenez-vous de ces choses si vous les supportez mal, mais continuez à en user si elles ne vous incommode pas, si votre estomac a de la vigueur. En un mot, aux santés délicates comme aux santés robustes aux hommes comme aux femmes, à toutes les classes comme à toutes les professions, il faut recommander la tempérance, l'observation de soi-même sur tout ce que l'expérience propre de la personne lui a fait reconnaître comme nuisible à la digestion; mais il faut renoncer à proscrire en général telle ou telle substance, à ordonner un régime qui augmente ou diminue le ton de l'économie. Vivez comme vous avez vécu jusqu'alors, si vous digérez bien vos alimens, et quittez cette surveillance inquiète et aveugle en même temps sur le choix de la nourriture, surveillance qui tourmente inutilement l'esprit.

Doit-on ainsi manger à sa faim? Pourquoi non? Manger à sa faim, c'est satisfaire un besoin de la nature, et cela ne nuit jamais. La nature n'est pas assez perfide pour mettre en nous une sensation dont elle punirait ensuite la satisfaction. Cependant, des personnes mangent moins qu'à l'ordinaire, parce qu'elles ont entendu dire que des excès de table prédisent au choléra. Mais obéir à son appétit, est-ce donc la même chose que surcharger son estomac? N'appelle-t-on tempérant que celui qui jeûne? Il y a plus: la soustraction d'une portion de l'alimentation nécessaire agit d'une manière défavorable sur l'économie; et puis, l'habitude est une loi si puissante, que tant qu'elle n'est pas manifestement nuisible, on ne s'en écarte pas sans quelque inconvénient.

(Gazette médicale de Paris.)

— On lit dans la même Gazette :

L'instruction de la commission centrale de salubrité avait signalé la bière de mauvaise qualité comme tout-à-fait nuisible en temps de choléra. Quelques personnes en ont conclu que l'usage de la bière devait être pros crit jusqu'à la fin de l'épidémie. Cette question a occupé l'une des dernières séances de la société plomatique; tous les membres ont justement conclu à ce que la bière fut réhabilitée comme une boisson très-saine et très-convenable quand elle est bien préparée.

La peur, qui a exagéré presque toutes les prescriptions de l'instruction populaire, a porté un notable préjudice à plusieurs branches de consommation. L'instruction interdit l'abus des légumes, et les primeurs, même inoffensives, asperges, sont bannies de toutes les tables. Vous verrez bientôt la fraise et la cerise proscrites, par respect pour la loi qui recommande une nourriture substantielle. On déserte les restaurants, crainte des vins et des aliments suspects: beaucoup de limonadiers, dont le débit de la bière forme le principal revenu, sont aux abois; les brassiers de Paris et des environs ont éprouvé depuis quelques jours des pertes considérables, et cependant, il est constaté que le choléra-morbus a épargné les ouvriers des brasseries qui font un usage habituel de la bière.

Nous connaissons nombre de malades imaginaires, qui ont fini par altérer très-réellement leur santé par abus de précautions, tout en causant un véritable dommage à des industries fort innocentes des sévices du choléra.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 8 mai.

Naisances : 3 garçons, 4 filles.

Décès, 1 fille, 1 homme, 3 femmes, savoir: Jean Jacques Toussaint Firket, âgé de 58 ans, concierge à la Société d'Agrément, place Verte, époux de Marguerite Devillers. — Jeanne Pirson, âgée de 80 ans, rue Saint-Jean. — Anne Marie Maes, âgée de 54 ans, pont Saint-Nicolas. — Marie Meunier, âgée de 53 ans, journalière, quai d'Avroy, veuve de Pierre François Mourreau.

Le directeur et le chef d'orchestre du théâtre royal de Liège, invitent les jeunes gens qui possèdent des voix de basses et ténors et qui voudraient chanter dans les chœurs, à se présenter d'ici au 20 courant, de 9 à 10 heures du matin, au théâtre.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(281) 8000 francs à PLACER à intérêt, en achat de bonnes rentes ou d'immeubles. S'adresser à M. JENICOT, avocat, rue des Sœurs-Grises, à Liège.

BELLE VENTE DE TULIPES.

Lundi 14 mai, à 3 heures de relevée, M. THONNARD VENDRA 2 Parcs de superbes Tulipes provenant de MM. Bredart, le baron de Pitters et autres grands amateurs; on peut les voir d'avance à Fontainebleau, faubourg Ste-Marguerite où la vente aura lieu ledit jour. 574

Un jeune HOMME ayant une belle écriture et sachant bien calculer, peut se présenter comme Commis chez M. Laurent STAS, placée St-Lambert, n° 776. 672

Lundi 14 mai 1832, à 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. GREGOIRE, notaire à Huy, à la VENTE de 57 perches en JARDIN ET TERRE, propre à être convertie en vignoble, le tout situé en lieu dit Thier de Statte à Huy, au chemin d'Anthelst, faisant partie du bien provenant de feu Ant. Emile Gaillard.

Grande VENTE de VERNES, le jeudi 17 courant, au bois de St-Paul, situé à Hubinne.

\*\* A LOUER dès-à-présent, une belle et grande MAISON de campagne avec un beau jardin y annexé, situés au faubourg Hocheporte, rue Naimette, n° 767. S'adresser rue des Célestines, n° 675 ter. 614

270 Le 14 mai 1832, à 2 heures, il sera VENDU aux enchères devant M. le juge de paix du quartier du Nord de cette ville en son bureau, rue derrière le Palais, par le ministère de M. DUSART, notaire à ce commis, une grande MAISON avec porte cochère, cour, magasin, bâtiments, etc., située à Liège, rue derrière St-Thomas, n° 347, propre à tout commerce et fabrique. S'adresser audit notaire dépositaire des titres de propriété.

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

Lundi 14 mai 1832, à dix heures du matin, par le ministère du notaire SERVAIS, en son étude à Liège, au quai de la Sauvenière, n° 798, il sera VENDU publiquement, sans remise ultérieure, ni stipulation de surenchère, une MAISON, en bon état, cotée 93, située en ladite ville de Liège, rue Hocheporte, ayant cour et jardin y contigu, abouissant à Mue. V<sup>e</sup> Alexandre, M. Latour, et à l'hospice des orphelins.

Cette maison est à voir tous les jours, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 6 du soir. S'adresser audit notaire SERVAIS.

LE MARDI, 15 MAI 1832, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M. Phe SERVAIS, notaire à Liège, en son étude, au quai de la Sauvenière, n° 798, à la VENTE publique, et en deux lots, des FONDS ruraux, ci-après désignés, savoir:

1<sup>o</sup> Une maison, cotée 340, située à Montegnée, commune de Grâce Montegnée, en lieu dit OTREMONT, avec cour et jardin, y contigu; le tout abouissant vers l'Est, à M. Jacques Halbart, vers le Sud, au chemin, vers l'Ouest, à Gerard Joway

2<sup>o</sup> Une maison, n° 249 et jardin y attaché, situés au Montegnée, en lieu nommé au Potay, joignant de deux côtés, à la dame veuve de Simon Lairesse; d'un troisième au chemin.

S'adresser audit notaire SERVAIS pour avoir connaissance des conditions de cette vente et communication des titres de propriété. 643

A LOUER pour le 24 juin prochain une belle et vaste MAISON avec remise, écurie pour 8 chevaux, deux grands cours, etc., située à Liège, dans le quartier de l'île. Cette maison se compose de deux appartements entièrement indépendans; on pourra les LOUER séparément si on le désire. S'adresser à M. RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653. 329

( ) Lundi, 21 mai 1832, à deux heures de relevée, par devant M. BOUHY, juge de paix, en son bureau, rue St-Jean en l'île, le notaire PAQUE procédera à la VENTE aux enchères publiques 1<sup>o</sup> D'une MAISON avec jardin, sise à Fragnée, n° 712, commune de Liège, détenue par M. Vercken; 2<sup>o</sup> Et d'une MAISON, sise à Liège, sur la Fontaine, n° 116, occupée par J. J. Donnay. Aux conditions que l'on peut voir chez MM. les juge et notaire.

269 Le 14 mai 1832, à dix heures, il sera VENDU définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude et par le ministère de M. DUSART, notaire, rue Féronstée, une MAISON, sise Outre-Meuse, rue Grand-Henri, n° 268, ayant un jardin derrière communiquant à un verger qui a vue sur l'eau. Ce terrain est propre à une tannerie.

A LOUER toute entière ou en partie une MAISON, rue Hors-Château n° 491. S'adresser même rue, n° 481. 624

A LOUER une belle MAISON avec cour et jardin, rue porte St-Léonard. S'adr. les après-midi, Base-Sauvenière, n° 819.

VENTE VOLONTAIRE.

Le lundi 14 mai 1832, à deux heures précises de l'après-midi, M. COURARD, notaire à la résidence de la commune de Herstal, procédera en son étude à la VENTE publique et aux enchères, des immeubles dont le détail suit, situés commune susdite.

1<sup>er</sup> Lot. — 17 perches 43 aunes de terre, sises sur l'Isle de Mousin, tenant à Decoz, François Laixheau et Henri Courard.

2<sup>e</sup> Lot. — 13 perches 7 aunes de terre, au même lieu, tenant à Lambert Dehousse, et la veuve Henri Lovinfosse.

3<sup>e</sup> Lot. — 13 perches 7 aunes de terre, au même lieu, tenant à Nicolas Dumoulin, M. Thiriart et les représentants Collardin.

4<sup>e</sup> Lot. — 17 perches 43 aunes de terre, au même lieu, tenant aux héritiers Collardin, à la veuve Jean Joseph Tomison, et au chemin des Vaulx.

5<sup>e</sup> Lot. — 4 perches 35 aunes de pré, au même lieu, tenant à Michel Henrotay, Simon Gallet et le chemin des Vaulx.

6<sup>e</sup> Lot. — 14 perches 53 aunes de terre ou pré au même lieu, tenant au chemin des Vaulx, à Blistin et aux représentants Henri Jordan.

7<sup>e</sup> Lot. — 14 perches 53 aunes de terre et pré à proximité de la pièce précédente, tenant audit Blistin, Toussaint Godin et la voie de Vaulx.

8<sup>e</sup> Lot. — 14 perches 53 aunes de pré au même lieu, tenant à Gilles Cartier, Pirotte et les représentants Jean Haubregard.

9<sup>e</sup> Lot. — 8 perches 71 aunes de pré au même endroit, tenant à Brodelet, François Loixheau, et à un terrain communal.

10<sup>e</sup> Lot. — 21 perches 79 aunes de terre à la Waide Madame, tenant à M. Philippe Binon, à la Meuse et à Wathieu Delsuplexie.

11<sup>e</sup> Lot. — 10 perches 88 aunes de terre au Doslin, tenant aux Grégoires de Wandre et à Herman Lemignon.

12<sup>e</sup> Lot. — 26 perches 15 aunes de terre, au même lieu, tenant à Blistin et aux représentants Simon Gallet.

13<sup>e</sup> Lot. — 10 perches 88 aunes de pré au même lieu, tenant Nicolas Dumoulin, les représentants Collardin, et M. Bouille.

14<sup>e</sup> Lot. — 54 perches 48 aunes de terre, Closes de haies vives, situées en Faurieux d'en bas, tenant audit Faurieux, à la dame veuve Duchâteau, et à la ruelle Nadet.

15<sup>e</sup> Lot. — 17 perches 43 aunes de prairie, sises dans la petite Foxhalle, tenant à la pièce précédente.

S'adresser au susdit notaire, pour plus amples renseignements.

HUY. — Bonne MAISON à LOUER, près la chapelle de Statte, faubourg de Huy, propre au commerce avec un grand jardin, abouissant à la Meuse. S'adresser à M. Delrée, fermier à Wanze. 684

MAISON à LOUER, rue Fond-St-Servais, n° 480. 688

Belle grande MAISON, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, plusieurs belles chambres et plusieurs greniers, avec grand magasin, belle terrasse arborée, donnant sur la Meuse, sise place Sainte-Barbe, n° 32, à LOUER. S'y adresser.

Belles propriétés à vendre à l'enchère pour sortir de l'indivision.

Mardi 22 mai 1832, à 10 heures du matin, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Verviers, le 27 mars 1832, enregistré le 3 avril suivant, à la requête de madame Catherine Constant, veuve de M. Michel Debois, sans profession, domiciliée à Verviers; de madame Jeannette Constant, sans profession, dûment autorisée par son mari M. Barthelemi de Grandchamps, receveur de l'enregistrement, domicilié à Versailles; de M. Jean François Constant, négociant, domicilié à Stembert, agissant tant en nom propre que comme subrogé tuteur des mineurs ci-après nommés, et de M. Nicolas Coumont, négociant, domicilié à Verviers, agissant comme père et tuteur légal de Marie Catherine Josephine Patience et d'Angéline Josephine Eugénie Douleur Coumont, enfants mineurs et héritières de leur mère feu Josephine Adélaïde Constant; il sera procédé par le ministère et en l'étude du notaire DE DAMSEAUX, à Verviers, en présence de monsieur le juge de paix du canton de Verviers, à la vente à l'enchère des immeubles ci-après désignés:

Premier Lot. — 1<sup>o</sup> Un corps de bâtiments, sis à Verviers, rue du Collège, côté n° 428, consistant en une vaste maison d'habitation, avec grande cour, de vastes magasins, écurie, fournil, plusieurs caves, pompes; et une seconde maison d'habitation dans le fond de la cour, derrière laquelle se trouve un grand jardin avec verger et bosquets, d'une contenance de plus d'un bonnier, garni d'une quantité d'arbres fruitiers, entouré de bonnes murailles et séparé de la promenade dite derrière les Récolets par la rivière de la Vesdre. Cette propriété a servi longtemps pour le commerce de laines et de teintures et est propre à tout commerce.

2<sup>o</sup> Une maison joignant à la précédente propriété, cotée n° 429, avec cour, pompe, fournil et jardin.

3<sup>o</sup> Une autre maison tenant à la précédente, cotée n° 430, avec cour, jardin, bâtiment servant de magasin, etc.

Deuxième Lot. — Une maison située dans la même ville, rue du Marteau, cotée n° 324, avec teinturerie où se trouvent trois chaudières et cinq caves, cour et pont sur le canal derrière la maison.

Troisième Lot. — 1<sup>o</sup> Un établissement de filature, mis en mouvement par la force de l'eau, avec machine à vapeur pour y suppléer en cas de sécheresse, contenant quatre assortiments en très-bon état, situé au lieu dit Houlteau, commune de Dison.

2<sup>o</sup> Un corps de ferme appartenant à cet établissement, avec vingt-cinq bonniers de prairies et de terres labourables, en partie sur la commune de Dison et en majeure partie sur la commune de Battice.

Cette ferme est tenue en location par Collette et tous les bâtiments sont couverts en ardoises.

3<sup>o</sup> Une maison couverte en chaume, joignant ladite propriété, avec étable, jardin légumier et environ un bonnier de fonds. Cette maison est tenue à bail par Gérard Bohren.

S'adresser à M. DE DAMSEAUX, notaire à Verviers, pour avoir des renseignements. 677

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 28 avril. — Métalliques, 88 1/8. Actions de la banque 1456 2/5.

Fonds anglais du 5 mai. — Consol., 85 0/0.

L'ourse d'Anvers du 8 mai. — Changes.

	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	118 av. P		
Londres.	40/8	P 40/6	N
Paris.	1/8 1/2 av. A		
Francfort.	35 1/2 1/6		35 1/2 A
Hambourg.	35 5/16	A 35 1/8	35
Escompte 0 0/0			

Cours des Effets.

Effets publics. — Métalliques. 89 0/0 0. — Lots 373 0/0 0. — Napolitains, 76 0/0 P. — Guebard 00 00/00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0/0 0. — Idem Amsterdam, 50 1/8 1/4 00 A. — Anglo Danois, 67 1/2 0. — Lots de Pologne 97 0/0. — Anglo Brésiliens, 50 1/2 51. — Emprunt romain, 79 1/2 A. — Emprunt belge de 12 millions, 97 P 0/0 00; idem de 10 millions, 94 1/4 00 A; idem de 24 millions, 76 3/8 3/4 A.

Bourse de Bruxelles, du 7 mai. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 98 0/0 0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 94 1/8 A. — Emprunt de 24 millions, 76 P.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.